

8 mars 2016

**Projet de loi 81 visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres**

**Mémoire présenté par Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) à la  
Commission de la santé et des services sociaux**

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

**Maintenir la position concurrentielle de l'industrie québécoise**

L'industrie du médicament générique est l'un des grands fleurons de l'économie québécoise. Elle est le moteur du secteur des sciences de la vie. Elle emploie plus de 4 000 personnes à Montréal, génère des retombées de près de \$800 millions et exporte 40 % de sa production.

C'est pour protéger cette industrie que nous intervenons aujourd'hui.

Le recours aux appels d'offres tel qu'envisagé dans sa forme par le gouvernement donnera un avantage concurrentiel à certaines entreprises dont les fournisseurs se trouvent ailleurs dans le monde, où il est moins cher de produire les médicaments. Cela aurait deux conséquences. D'abord, il deviendra plus difficile de garantir la qualité des médicaments. Et puis, les produits seront invariablement limités puisque pour être rentable dans ce modèle, il faut une production de masse, et donc une demande à fort volume. Donc, une réduction graduelle de ce qui est produit ici, et une moins grande qualité de médicaments. Le Conseil de protection des malades s'en inquiète aussi.

Deux désavantages majeurs pour notre industrie, qui a délibérément choisi le Québec pour investir. La pression se fera sentir pour réduire les coûts de fabrication. Ce qui entraînera probablement des mises à pied, mais assurément une industrie moins vigoureuse.

Ce serait bien dommage, car les fabricants de médicaments génériques ont justement créé beaucoup d'emplois dans les dix dernières années. En fait, c'est le seul segment de l'industrie pharmaceutique qui est en croissance au Québec. Il est important de maintenir notre capacité de production au Québec, mais aussi notre capacité d'exportation.

Ce serait doublement dommage, en fait, car cela risque aussi d'affaiblir le bilan du Québec en recherche et développement. Car le secteur de la R & D écope toujours quand il est question de réduire les coûts. Or, l'industrie du médicament générique est parmi celles qui investissent le plus en R & D. Pharmascience, par exemple, est dans le top 50 au Canada.

**Des bénéfices limités face au risque de perdre des investissements**

Nous souscrivons par ailleurs aux études récentes qui nous disent que les bénéfices que le gouvernement irait peut-être chercher seraient en fait assez limités. Une étude interne à votre ministère conclut en ce sens pour les produits à gros volume de vente. Les économies sont de 15% dans les hôpitaux selon une étude menée par le CIRANO.

Or nous sommes actuellement dans un système où les prix déjà compétitifs du générique iront en diminuant dans les prochaines années, grâce aux efforts actuels des provinces canadiennes par l'entremise de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Ce prix diminue plus vite au Canada qu'ailleurs, une baisse qui sera plus marquée encore avec la chute du dollar canadien.

Cette démarche permet en outre à l'industrie d'évoluer dans un contexte prévisible, ce qui est le préalable à tout investissement. En d'autres mots, si on veut permettre le développement de nouveaux médicaments, il faut donner à l'industrie un contexte favorable.

L'Alliance canadienne vous a déjà assuré qu'elle voulait travailler pour réduire encore davantage le coût des médicaments.

### **Les risques d'une pénurie**

MEQ joint sa voix à d'autres organisations qui craignent également une baisse des approvisionnements. Le recours aux appels d'offres ont souvent cet effet indésirable d'éliminer certains produits. Ce qui mène à des pénuries. Les ruptures de stock se sont multipliées dans l'industrie pharmaceutique au cours des dernières années, causant des maux de tête un peu partout dans le réseau. Les hôpitaux sont mieux équipés que les pharmacies pour y faire face.

Je sais monsieur le ministre que vous parlez d'une double adjudication, alors nous pourrions échanger là-dessus.

### **L'impact sur les pharmacies au Québec**

Finalement, nous sommes préoccupés par l'impact sur les pharmacies au Québec. La simple annonce du projet de loi avait fait perdre 8% à la valeur des actions du groupe Jean Coutu.

Ce sont les propriétaires qui supportent les coûts et les risques financiers, et non le gouvernement. Or les pharmaciens ne l'ont pas facile. Ils doivent déjà répondre à des compressions de \$133 millions par année ordonnées par le gouvernement. Ils sont maintenant inquiets de perdre les ristournes de 15 % de l'industrie du générique, ristournes qui rappelons-le sont réinvesties obligatoirement dans l'établissement, et qui servent plus souvent qu'autrement à pallier pour des services gratuits de consultation et de conseil auprès des citoyens.

### **En conclusion**

Pour MEQ, le projet de loi 81 crée de l'incertitude inutilement et fragilise le secteur pharmaceutique québécois et notre réseau de pharmacies. Il crée un déséquilibre dans notre grappe des sciences de la vie qui emploie plus de 55 000 personnes.

Nous demandons au gouvernement de laisser l'Alliance pancanadienne pharmaceutique continuer son travail. Le coût des médicaments génériques est en baisse au Québec depuis cinq ans – et il continuera à baisser dans une démarche qui a fait ses preuves.